

Les négriers éoliens devant la justice

Le TGI de Paris (17^{ème} chambre correctionnelle) vient de débouter le promoteur éolien Valorem et sa créature locale « Albine Energie »(Tarn) dans leur plainte en diffamation et injure contre un grand ami de la Montagne Noire, Pierre Ducassé, ancien président de l'association REVEIHL et Gilles Carles, journaliste au Tarn Libre. Etait incriminée la publication d'un article « *Albine, Pierre Ducassé dénonce les méthodes des promoteurs du parc éolien des Soulanes de Nore* » paru en mai 2015.

On savourera les termes par lesquels le tribunal rejette l'accusation d'injure lancée par Valorem contre nos amis, militant et journaliste : *Pour désagréable que soit l'emploi du mot « négrier », l'ajout de l'adjectif « éolien » lui enlève son caractère outrageant ou méprisant(...)*

Le mot négrier (...) s'inscrit dans la comparaison (...) entre les promoteurs éoliens et les négriers, promoteurs qui offriraient des recettes fiscales aux communes en échange de parcs éoliens, comme les négriers « offraient de la verroterie (...) aux roitelets africains en échange d'une bonne cargaison de chair humaine ».

On rappellera ici que Pierre Ducassé faisait partie de l'équipe municipale mazamétaine de Laurent Bonneville qui s'est opposé avec force et conviction à l'envahissement de la Montagne Noire et du Parc naturel régional du Haut Languedoc par les monstres éoliens. Cette opposition avait abouti à exclure du Parc la commune de Mazamet et plusieurs communes voisines dans des conditions particulièrement regrettables.

Nous ne cesserons de dénoncer les agissements des promoteurs éoliens, leur arrogance assise sur les privilèges réglementaires et financiers qui leur ont été octroyés au nom de la transition énergétique et leur mépris des habitants soucieux de la préservation du patrimoine commun et de la sociabilité locale.